Rapport du trésorier sur l'exercice 1931

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 3

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Rapport du Trésorier sur l'Exercice 1931

Au cours de l'exercice écoulé, nos dépenses se sont montées à 280.904 fr. 97 et nos recettes à 279.528 fr. 88, laissant un déficit de 1.376 fr. 09 qui vient s'ajouter aux déficits antérieurs d'un total de 13.629 fr. 68.

Voici les principaux chiffres :

Recettes		Dépenses	
Cotisations :		Appointements	146.700 »
Paris	203.363 25	Loyer	55.530 »
Lyon	19.450 »	Frais généraux	38.217 92
Marseille	13.850 »	*Bulletin*	6.735 75
Renseignem., intérêts, change et div.	38.492 18	Section Lyon	20.127 05
Annonces au *Bulletin*	4.373 45	Section Marseille	13.594 25
	279.528 88		280.904 97

Le bilan au 31 décembre 1931 se présente de la façon suivante :

Actif		Passif	
Disponible	4.934 97	Exigible (imprimeur, loyers, salaires)	36.345 »
Créance sur MM. Courvoisier-Berthoud et Cie, Paris	43.819 44	Avances de membres du Conseil	34.000 »
Dû par les annonceurs	18.726 37	Dû aux courtiers de publicité	3.076 55
Comptes d'ordre et divers	682 50	Compte d'ordre et divers	9.747 50
Déficit	15.005 77		83.169 05
Mobilier (pour mémoire)	—		
	83.169 05		

Ces chiffres se passent de commentaires; ils attestent la gêne de notre trésorerie et la difficulté que nous éprouvons à mettre nos recettes en harmonie avec nos dépenses.

Des efforts sérieux nous permettent, cependant, d'espérer une forte diminution, pour les exercices à venir, dans nos dépenses pour le loyer et le *Bulletin*.

Grâce à ces économies, et à condition que nous obtenions de la part des autorités fédérales la subvention que nous leur avons demandée, il doit nous être possible d'assurer l'existence normale de notre Chambre de Commerce.

Rapport des Commissaires des Comptes

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 18 mars 1931.

M. Raoul La Roche, votre trésorier, et M. Mathez nous ont aimablement fourni tous les renseignements nécessaires, et nous les en remercions.

Nous avons pointé les chiffres du bilan arrêté au 31 décembre 1931 et ceux du compte de Profits et Pertes de l'année dernière avec les écritures du Grand Livre. Les relevés des comptes des banquiers, les inventaires concernant vos créditeurs et vos débiteurs, les pièces de caisse et tous autres documents ont été mis à notre disposition.

Nous avons pu constater ainsi la parfaite concordance des chiffres du bilan avec ceux de la comptabilité.

Le déficit propre à l'exercice 1931 se monte à 1.376 fr. 09 en écritures.

Au sujet de la créance sur MM. Courvoisier-Berthoud et Cie figurant à l'actif pour 43.819 fr. 44, vous savez que sa valeur réelle ne peut pas être déterminée pour le moment. Cette écriture devra donc faire l'objet d'un abattement ultérieur.

Dans ces conditions, nous vous proposons d'approuver aujourd'hui les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 30 avril 1932. *Signé :* F.-G. Marcel, Ed. de Rham.